

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00764 Numéro SIREN : 808 431 324 Nom ou dénomination : A.L.C

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt 9333

Désignation de l'entreprise		A.L.C.		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		11 BIS ROUTE DE LA LIMOUZINIÈRE 44310 SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU			
SIRET		8 0 8 4 3 1 3 2 4 0 0 0 2 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 31 12 2022	
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	33 533 074	33 533
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	15 024 086	15 024
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	48 557 098	48 557
	Total général (I + II)		110	48 557 112	48 557
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 500
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132
	Report à nouveau		134		- 4 377
	Résultat de l'exercice		136		19 145
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		48 557
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176			
Total général (I + II + III)		180		48 557	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A.L.C.</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		511 02 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }		215 217		214 218	
					94 148	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 94 148	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242 35 084	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	2 252		244 2 252	
	Rémunérations du personnel *				250 19 125	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 11 564	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264 68 025	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 26 123	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294 5 000	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306 1 978	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 19 145		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 19 145	314 0	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	1 978		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248 330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342 0	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352 21 123	354 0	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * 3.165 dont imputés sur le résultat :				360 3 165		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370 17 958	372 0	

A.L.C
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social :
11 B ROUTE DE LA LIMOUZINIÈRE
44310 SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU
808 431 324 RCS NANTES

ANNEXE AU 31/12/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

I. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:
immobilisations décomposables: l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

immobilisations non décomposables: bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue:

Type	Durée
Logiciels informatiques	De 1 à 3 ans
Brevets	7 ans

Agencements, aménagements des terrains	De 6 à 10 ans
Constructions	De 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	De 6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans

II. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

III. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

IV. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

V. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les frais de recherche et développement ne sont pas activés et passés directement en charge au cours de l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie. Le matériel informatique est déprécié sur une durée de 3 ans.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles seraient dépréciées si il existait un risque de non recouvrement.

Etats des immobilisations

Description	Valeurs en début d'exercice	Acquises durant l'exercice	Cédées durant l'exercice	Valeurs en fin d'exercice
Frais d'établissement – licences - Autres				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles				
Matériels et outillage industriels				
Agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Mobiliers				
Autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Etats des amortissements

Description	Valeurs en début d'exercice	Acquises durant l'exercice	Cédées durant l'exercice	Valeurs en fin d'exercice
Frais d'établissement – licences - Autres				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles				
Matériels et outillage industriels				
Agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Mobiliers				
Autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	NEANT	NEANT	NEANTA	NEANT

Etats des provisions et dépréciations *(FACULTATIF)*

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice

Etats des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	33 533		
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôt sur les bénéfices			
Etat - TVA			
Etat - Autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
disponibilités	15 024		
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	48 557		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etats des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an	Moins 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat - Impôt sur les bénéfices					
Etat - TVA					
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes fiscales et sociales					
Dettes - Immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL GENERAL	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés					

Autres tableaux

Fonds commercial

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçu en apport	Montant

Produits et avoirs à recevoir

Montants des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières – Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières – Autres immobilisations financières	
Créances – Créances clients et compte rattachés	
Créances – Autres créances	33 533
Valeurs immobilières de placement	
Disponibilité	15 024
TOTAL	48 557

Charges à payer et avoirs à établir

Montants des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	NEANT

Composition du capital social

Désignation	Nombre	Montant
Actions composant le capital au premier exercice	100	1 500
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital en fin d'exercice	100	1 500

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire des associés en date du 24/07/2023

Approbation des comptes de l'exercice 31/12/2022

(Proposition d'affectation du résultat et résolution d'affectation votée)

Le 24/07/2023, à SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU, Les associés de la société ALC, SARL au capital de 1 500 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est au 11 B ROUTE DE LA LIMOUZINIÈRE – 44310 SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Mr SAHIN Serhat, gérant associé de la société ALC.

Sont présents :

Mr SAHIN Serhat, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 01 à 50 ;

Mr MORISSON Frédérique Isabelle Sandrine, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 51 à 100 ;

Sont régulièrement représentés :

Mr SAHIN Serhat, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 01 à 50 ;

Mr MORISSON Frédéric Isabelle Sandrine, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 51 à 100 ;

Soit au total 2 associés présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Le gérant constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31/12/2022

Le gérant dépose sur le bureau les documents suivants :

Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022.

Le gérant déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le gérant donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022,

Ont pris les résolutions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Proposition d'affectation du résultat et la résolution d'affectation votée.

Première résolution : APPROBATION DES COMPTES

Les associés, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décident de procéder à l'approbation des comptes annuels 31/12/2022 de la société.

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et se soldant par un résultat bénéficiaire de 17 958 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022, et qui se chiffrent à 17 958 euros au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr SAHIN Serhat pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été établi le présent procès-verbal, signé par le président et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU
Le 24/07/2023

Mr SAHIN Serhat
Gérant de la société



Mme MORISSON Frédéric Isabelle Sandrine
Associée de la société

